

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT D'ENTRETIEN PREVENTIF DES EQUIPEMENTS SCENIQUES DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL DÉCISION N° DM-20-159 EN DATE DU 27 JUILLET 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société AMG-Féchoz, représentée par son Directeur général, Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – pour l'entretien préventif des équipements scéniques de l'auditorium Jean-Pierre Miquel, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 6 800 € (six mille huit cents euros) HT;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec la société AMG-Féchoz, représentée par son Directeur général, Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – un contrat d'entretien préventif des équipements scéniques de l'auditorium Jean-Pierre Miquel, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 6 800 € (six mille huit cents euros) HT;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

**Annick VOISIN** 

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200727-lmc1H7470H1-AR

Date de réception en Préfecture : 27/07/2020

Date de Publication : 27/07/2020